

Allocution de Sylvie Gamache  
Directrice générale du Conseil québécois de la musique  
**Comité permanent du Patrimoine canadien**  
22 octobre 2009

Monsieur le Président, mesdames et messieurs les députés, au nom des membres du Conseil québécois de la musique, le CQM, je tiens d'abord à remercier le Comité permanent du Patrimoine canadien pour la tenue de cette rencontre qui nous permet de vous présenter les impacts prévisibles de la disparition du volet Diversité musicale du Fonds de la musique du Canada.

Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que le CQM représente en grande partie tous ceux et celles qui, l'été dernier, apprenaient par les médias la disparition importante de l'aide de l'État. En effet, le CQM compte quelque 300 membres, dont une majorité sont des membres corporatifs œuvrant dans les musiques dites de concert, appelées aussi musiques spécialisées. On parle donc d'orchestres, de maisons de disques, de festivals et de petits ensembles musicaux. Plus précisément, le CQM est une association disciplinaire qui met en place des activités de représentation et de promotion pour les artistes des musiques anciennes, classiques, jazz, électroacoustiques, actuelles et musiques du monde. Ce sont donc spécifiquement nos membres qui depuis l'été dernier sont devenus extrêmement inquiets suite à l'annonce des changements au Fonds de la musique du Canada, changements qui viendront bousculer l'écologie du milieu musical concerné et en fragiliser même l'existence.

Nous nous adressons donc à vous mesdames et messieurs en souhaitant que vous et vos collègues qui siégez au gouvernement canadien soyez attentifs à ce que nous vous exposons dans notre présentation. Nous espérons que vous assurerez dans les prochaines semaines un suivi à ce dossier majeur pour le milieu musical et les nombreux musiciens canadiens durement touchés.

Vous n'êtes pas sans savoir que le 31 juillet dernier, le ministre James Moore, tout en annonçant la bonne nouvelle du renouvellement pour cinq ans du Fonds de la musique du Canada, annonçait du même coup des changements majeurs à ce fonds : le retrait du volet de la diversité de la musique canadienne qui comprend les programmes *Subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée* et *Aide à la distribution de la musique spécialisée*, tous deux gérés par le Conseil des Arts du Canada. Cette réaffectation des investissements du gouvernement canadien redirigera donc 1,3 million de dollars, somme initialement dédiée à l'essor des musiques spécialisées, vers de nouveaux objectifs. Pourtant cette somme plutôt modeste, injectée au volet Diversité de la musique canadienne a permis chaque année à une centaine d'artistes et compagnies de disques d'offrir aux publics un choix plus vaste et plus diversifié d'œuvres musicales canadiennes de haute qualité. Le Fonds de la musique canadienne n'a-t-il pas pour fonction première d'aider les artistes canadiens pour que les résidents de l'ensemble du pays continuent d'avoir accès à une culture musicale vivante et diversifiée?

Le Conseil des Arts du Canada administrait ces programmes depuis la fin des années 80 pour le compte du ministère du Patrimoine canadien. Le programme de Subventions à l'enregistrement sonore visait à soutenir l'enregistrement de « musique canadienne spécialisée » par des artistes, des ensembles, des groupes, des orchestres, des maisons de disques et des réalisateurs de disques indépendants canadiens. Il visait à favoriser la production d'une grande variété de musique canadienne issue d'une démarche artistique et à faire en sorte qu'elle soit accessible au public. Le programme d'Aide à la distribution venait appuyer la distribution de « musique spécialisée » par des sociétés de distribution et des maisons de

disques appartenant à des intérêts canadiens et contrôlés par des Canadiens, tout en permettant aux bénéficiaires d'une subvention de distribuer, de commercialiser et de vendre de façon efficace des enregistrements de musique spécialisée canadienne qui, malgré leur importance sur le plan culturel, ont un accès limité aux marchés et aux consommateurs.

Le Conseil des Arts du Canada, qui possède une connaissance approfondie du secteur des musiques spécialisées, gère avec succès ces deux programmes. Ceux-ci ont soutenu des centaines d'artistes et entreprises canadiennes dont plusieurs ont été reconnus pour la qualité de leurs œuvres : finalistes et lauréats aux Juno, Félix, Opus, bon nombre d'entre eux se sont retrouvés sur la liste des nominés à nos prestigieux prix de la musique. Pas étonnant d'ailleurs, puisque les règles d'attribution du Conseil des Arts du Canada reposent d'abord et avant tout sur la qualité du projet artistique déposé. Précisons de plus que pour l'instant aucune autre instance canadienne ne peut accueillir l'ensemble de la clientèle durement touchée par ces coupures de programmes dans le cadre de leurs propres critères d'admissibilité et leur financement.

Tout cela signifie que les musiques de création du pays, du jazz à la musique électroacoustique, en passant par les musiques actuelles et les musiques du monde, vont désormais perdre une partie importante de leur financement public. À l'instar d'autres programmes de soutien gouvernemental, l'aide à l'enregistrement sonore et à sa distribution favorise l'avancement des carrières de nos artistes canadiens. Ceux-ci, on le sait, contribuent significativement à la renommée du Canada à l'échelle internationale. Un tel désengagement laisse croire au retrait fédéral du soutien à la création musicale canadienne et nous ne pouvons accepter une telle situation qui met en péril tout un secteur de la diversité musicale de notre pays.

Au nom de la communauté qu'il représente, le CQM demande au gouvernement fédéral de reconnaître l'importance de la musique créée, interprétée et diffusée par nos musiciens et du rôle essentiel de ces créateurs dans le paysage culturel canadien. Le CQM lui demande par conséquent d'assurer le soutien aux créateurs et aux maisons d'enregistrement sonore des musiques spécialisées par des programmes adaptés aux réalités spécifiques du milieu de la création et de financer ces programmes à la hauteur du besoin de ce secteur.

Pour rendre le tout plus concret, permettez-moi d'ouvrir devant vous cette valise qui contient en partie le résultat des trois dernières années du soutien à l'enregistrement sonore, programme géré par le Conseil des Arts du Canada. Cette collection de disques de répertoires variés est le témoin de la créativité, du labeur et de la qualité du travail de nos artistes.

Place maintenant à mes collègues ici présents, musiciens et directeurs de maisons d'enregistrements sonores, directement touchés par cette réaffectation des fonds. Ils sont venus vous illustrer les impacts à court et moyen termes des coupures annoncées, je leur laisse donc la parole.

Merci!